



## **NOTE DE SYNTHÈSE –**

### **Conseil d'administration**

**Du 22 juin 2026 – 17h – 8 bis rue du collège - 80860 Novion**

#### **1 - Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 13 mars 2026**

Le Président de séance donne lecture du procès-verbal du conseil d'administration du 13 mars 2026 et en propose son approbation.

#### **2 – Vie de l'institution – Installation du conseil d'administration**

Le président du CIAS de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre précise, qu'après les élections intercommunales, il est désigné président de droit.

Il convient désormais d'installer le nouveau conseil d'administration, après respect des règles en vigueur, à savoir :

- Affichage au siège de l'intercommunalité le 11 mai 2026 au 26 mai 2026, pour inviter les associations à déposer leurs candidatures (représentants de la société civile)
- Réception des candidatures fixées au 26 mai 2026
- Réception de la dernière candidature le 27 mai 2026

Le président donne lecture de l'arrêté portant constitution du nouveau conseil d'administration du CIAS en date 12 juin 2026, et salue l'arrivée des nouveaux membres.

#### **3 Vie de l'institution – Election de la vice-présidence**

Vu l'article R.123-27 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles stipulant que « *dès qu'il est constitué, le Conseil d'Administration élit en son sein un Vice-Président* »

Considérant que Monsieur le Président du CIAS a invité les membres présents du Conseil d'Administration à faire acte de candidature ;

Considérant que M/Mme ..... et M/Mme ..... se sont portés candidats à la fonction de Vice-Président du CIAS ;

Conformément à l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est procédé à la désignation du Vice-Président à bulletins secrets ;

|                                |  |
|--------------------------------|--|
| Nombre de votants              |  |
| Nombre de bulletins            |  |
| Bulletins blancs               |  |
| Bulletins nuls                 |  |
| Suffrages valablement exprimés |  |

| Résultats par candidat |                |
|------------------------|----------------|
| Nom du candidat        | Nombre de Voix |
|                        |                |
|                        |                |

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, par XX voix pour, XX voix contre et XX abstentions, décide :**

**Article 1er :** Est élu(e) Vice-Président(e) du Conseil d'Administration du CIAS, M/Mme .....

**Article 2 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Article 4 :** Le Président du CIAS est chargé de l'exécution de la présente décision.

#### **4- Vie de l'institution – Election des représentants du CIAS au sein de structures extérieures**

##### **UDCCAS :**

Vu l'article R.123-27 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles stipulant que « *dès qu'il est constitué, le Conseil d'Administration élit en son sein un Vice-Président* »

Vu les statuts de l'Union Départementale des CCAS de la Somme (UDCCAC),

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, par XX voix pour, XX voix contre et XX abstentions, décide :**

**Article 1er :** Le CIAS de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre adhère à l'Union Départementale des CCAS de la Somme (UDCCAS).

**Article 2 :** Le Président désigne pour représenter le CIAS Ponthieu Marquenterre au sein de l'assemblée générale de l'Union Départementale des CCAS de la Somme :

Madame/Monsieur

**Article 3 :** Les représentants du CIAS au conseil d'administration de l'UDCCAS :

En qualité de titulaire :

En qualité de suppléant :

**Article 4 :** Le Président du CIAS est chargé de l'exécution de la présente décision.

## **Centre National d'Action Sociale : CNAS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la délibération du 18 décembre 2018 du conseil communautaire concernant la définition de l'intérêt communautaire du service à la personne.

Vu la délibération en date du 14 Décembre 2021 de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre en faveur d'un transfert de gestion du service d'aide à domicile ;

Vu les statuts du Centre National d'Action Sociale précisant que le CIAS Ponthieu Marquenterre doit désigner un membre titulaire (CNAS),

Est candidat :

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, par XX voix pour, XX voix contre et XX abstentions, décide :**

- De désigner le membre ci-dessus au sein du Centre national d'Action Sociale (CNAS)
- D'autoriser le président à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

## **5 – Lancement de la démarche d'analyse des besoins sociaux**

Conformément à la réglementation en vigueur, le centre intercommunal d'action sociale s'engage dans la démarche d'analyse des besoins sociaux du territoire.

C'est pourquoi le conseil d'administration

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, par XX voix pour, XX voix contre et XX abstentions, décide :**

Article 1 : le CIAS s'engage avec la CCPM dans la démarche d'analyse des besoins sociaux du territoire

Article 2 : Cette démarche alimentera la réflexion dans le cadre de l'élaboration du futur projet social du territoire

Article 3 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération

## **6- Informations diverses**

- Vie de l'institution –Délégation de pouvoir et signature
- Carte des bénéficiaires

## **7 Questions diverses**